



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys du 18 novembre 2024 de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines ;

Affaire suivie par :
 DE/FL/LU/N°601/2024/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys des **Licences**, pour l'année universitaire 2024-2025, sont composés ainsi qu'il suit :

Géographie et Aménagement

Licence 1^{ère} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Gabrielle SAUMON, PRAG	Greta TOMMASI, MCF
Vice-Président	Véronique MALEVAL, MCF	Christophe BEURAIN, PR
Membre	Philippe ALLEE, PR	Frédéric RICHARD, PR

Licence 2^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Véronique MALEVAL, MCF	Christophe BEURAIN, PR
Vice-Président	Philippe ALLEE, PR	Frédéric RICHARD, PR
Membre	Gabrielle SAUMON, PRAG	Greta TOMMASI, MCF

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Philippe ALLEE, PR	Frédéric RICHARD, PR
Vice-Président	Gabrielle SAUMON, PRAG	Greta TOMMASI, MCF
Membre	Véronique MALEVAL, MCF	Christophe BEURAIN, PR

Géographie parcours Valorisation du patrimoine et développement territorial

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Julien DELLIER, MCF	Philippe ALLEE, PR
Vice-Président	Greta TOMMASI, MCF	Gabrielle SAUMON, PRAG
Membre	Edwige GARNIER, MCF	Christophe BEURAIN, PR

Histoire

Licence 1^{ère} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Clara BERRENDONNER, PR	Soazig VILLERBU, PR
Vice-Président	François AVISSEAU, PRAG	Thomas COMBAZ, ATER
Membre	Pauline LAFILLE, MCF	Guillaume YVERNEAU, ATER



Licence 2^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Virgile CIREFICE, MCF	Anne MASSONI, PR
Vice-Président	Alexandra BEAUCHAMP, MCF	Pauline LAFILLE, MCF
Membre	Vincent COUSSEAU, MCF	Clara BERRENDONNER, PR

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Albrecht BURKARDT, PR	Alexandra BEAUCHAMP, MCF
Vice-Président	Soazig VILLERBU, PR	François AVISSEAU, PRAG
Membre	Anne MASSONI, PR	Clara BERRENDONNER, PR

Sociologie

Licence 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Martin THIBAUT, MCF	Christophe GAUBERT, MCF
Vice-Président	Lorraine BOZOULS, MCF	Valérie DUGUET, PRAG
Membre	Adrien PEGOURDIE, MCF	Marie-Pierre POULY, MCF

Sciences de l'Education et de la Formation

Licence 1^{ère} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Julia DESFARGES, PRAG	Catherine GUENIN, PRAG
Vice-Président	David AUTHIER, MCF	Maryan LEMOINE, MCF
Membre	Laurie SOMPAYRAC, MCF	Valentina CRISPI-VERDE, MCF

Licence 2^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	David AUTHIER, MCF	Marie-Hélène JACQUES, PR
Vice-Président	Catherine GUENIN, PRAG	Pauline DAVID, MCF
Membre	Laurie SOMPAYRAC, MCF	Julia DESFARGES, PRAG

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Présidente	Marie-Hélène JACQUES, PR	Maryan LEMOINE, MCF
Vice-Président	David AUTHIER, MCF	Catherine GUENIN, PRAG
Membre	Laurie SOMPAYRAC, MCF	Valentina CRISPI-VERDE, MCF

Lettres

Licence 1^{ère} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nicole BILLOT, PRAG	Chloé OUAKED, MCF
Vice-Président	Antoinette GIMARET, MCF	Jacques MIGOZZI, PR
Membre	Thibault CATEL, MCF	Vivien BESSIERES, MCF

Licence 2^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Thibault CATEL, MCF	Vivien BESSIERES, MCF
Vice-Président	Nicole BILLOT, PRAG	Chloé OUAKED, MCF
Membre	Antoinette GIMARET, MCF	Jacques MIGOZZI, PR

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Présidente	Antoinette GIMARET, MCF	Jacques MIGOZZI, PR
Vice-Président	Thibault CATEL, MCF	Vivien BESSIERES, MCF
Membre	Nicole BILLOT, PRAG	Chloé OUAKED, MCF

Sciences du Langage

Licence 1^{ère} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	François LAURENT, MCF	Valeria DE LUCA, MCF
Vice-Président	Didier TSALA EFFA, PR	Sylvie LORENZO, MCF
Membre	Sophie ANQUETIL, MCF	Nicolas COUEGNAS, PR

Licence 2^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nicole PIGNIER, PR	Gervais MORIN, MCF
Vice-Président	Nicolas COUEGNAS, PR	Valeria DE LUCA, MCF
Membre	François LAURENT, MCF	Didier TSALA EFFA, PR

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Nicolas COUEGNAS, PR	Nicole PIGNIER, PR
Vice-Président	Didier TSALA EFFA, PR	Valeria DE LUCA, MCF
Membre	Sylvie LORENZO, MCF	Sophie ANQUETIL, MCF

LLCER Anglais

Licence 1^{ère} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Maëlle AMAND, MCF	Olivier POLGE, MCF
Vice-Président	Valérie CROISILLE, MCF	Saïd OUAKED, MCF
Membre	Benjamin PERRIELLO, PRAG	Muriel CUNIN, MCF

Licence 2^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Bertrand ROUBY, MCF	Alice LEMER-FLEURY, PRAG
Vice-Président	Fabien DESSET, MCF	Régis MAUROY, MCF
Membre	Simon HIERLE, PRCE	Stéphanie POURCEL, PRAG

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Cindy SCODELLER-LEFEBVRE, MCF	Georges FOURNIER, PR
Vice-Président	Nathalie MARTINIERE, PR	Estelle EPINOUX, MCF
Membre	Lucie GENAY, MCF	Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF

LLCER Espagnol

Licence 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Sonia FOURNET-PEROT, MCF	Gladys GONZALEZ, PRAG
Vice-Président	Philippe COLIN, MCF	Cécile BERTIN, PR
Membre	Marie-Caroline LEROUX, MCF	Diane BRACCO, MCF

LEA Anglais-Allemand - Anglais-Espagnol - Anglais-Italien

Licence 1^{ère} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Luis FE-CANTO, MCF	Florent GABAUDE, MCF
Vice-Président	Katy SCHUMANN, PRAG	Gladys GONZALEZ, PRAG
Membre	Pascal JABOUILLE, PRCE	Alessio TOCCI, Lecteur

Licence 2^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Pascal JABOUILLE, PRCE	Luis FE-CANTO, MCF
Vice-Président	Marc VOLPI, PRAG	Nathalie MASSOULIER, Contractuelle
Membre	Florent GABAUDE, MCF	Davide CACCIATORE, Contractuel

Licence 3^{ème} année

	Membres titulaires	Suppléants
Président	Katy SCHUMANN, PRAG	Marc VOLPI, PRAG
Vice-Président	Florent GABAUDE, MCF	Luis FE-CANTO, MCF
Membre	Pascal JABOUILLE, PRCE	Benjamin PERRIELLO, PRAG

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services adjoint de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 19 novembre 2024

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Danielle TROTAUD

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à :
Mme La Présidente de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.